

**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

**La Municipalité implante une nouvelle politique d'apaisement de la circulation & rappelle l'importance du respect des règles piétonnières**

**L'Ange-Gardien, 13 avril 2021** – Pour donner suite à la séance du Conseil municipal du 6 avril dernier, la Municipalité est fière d'annoncer l'implantation d'une nouvelle politique visant à apaiser la circulation sur son territoire. En raison de la forte croissance de ses secteurs résidentiels, l'une des préoccupations premières de la Municipalité est d'assurer la sécurité de ses résidents en mettant en place des moyens efficaces pour contrer les excès de vitesse et les comportements fautifs de certains automobilistes. L'objectif de cette politique est donc d'identifier les mesures et dispositifs les plus adéquats pour le territoire ainsi que définir les critères d'implantation nécessaires dans les secteurs les plus à risques.

Selon la situation rurale de L'Ange-Gardien, les dispositifs suivants sont les plus considérés :

- **L'afficheur de vitesse** permet aux conducteurs de constater la vitesse réelle du véhicule. Non seulement celui-ci peut voir sa vitesse et la modifier, au besoin, sur le champ, mais comme elle est affichée à l'écran via des pictogrammes variés, celle-ci peut aussi être vue des autres utilisateurs (piétons, cyclistes), permettant d'ajuster la perception à la réalité.
- **Les balises centrales & de rétrécissement**, utilisées conjointement, seront installées de manière systématique lors des prochaines années à l'entrée de tout secteur résidentiel; à l'entrée & sortie d'une zone de parcs, d'une zone scolaire ou d'un centre de la petite enfance; à l'approche de tout arrêt obligatoire (dont le respect semble poser problème) et sur les chemins collecteurs ou ruraux présentant une problématique de vitesse reconnue et documentée.

Au cours des semaines à venir, la Municipalité développera un plan d'action d'implantation échelonné sur quelques années. Représentant un investissement important, elle espère que la mise en place des dispositifs aura un impact des plus positifs sur le contrôle routier.

La Municipalité aimerait par le fait même rappeler à ses citoyens l'importance de respecter la réglementation piétonnière en s'assurant de circuler sur l'accotement dans le sens contraire des véhicules (à moins qu'il soit plus sécuritaire de circuler dans le même sens vu une chaussée éclairée ou un accotement plus large). N'oublions pas qu'il est fort recommandé de ne pas se déplacer avec des écouteurs pour rester à l'affût de son environnement et améliorer sa vigilance.

*Située en périphérie de la ville de Gatineau et à 30 minutes d'Ottawa, la Municipalité de L'Ange-Gardien offre plus de 200 kilomètres carrés de pleine nature. Avec une population de plus de 6000 habitants, L'Ange-Gardien fait partie de la M.R.C. des Collines-de-l'Outaouais. Découpé par la rivière Du Lièvre, le territoire offre une multitude d'activités récréotouristiques et attraits naturels au grand plaisir des familles et des adeptes de plein-air.*